

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt le lundi 10 février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 4 février 2020.

### Délégués titulaires présents :

Mesdames ~~Marie-Claire BAILLEUX~~, Ludivine BILLOIR, ~~Marie-Andrée CHOTEAU~~, Camille COQUELET, ~~Liliane DUBUS~~, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, ~~Christine NELAIN~~, Bernadette SOPO, ~~Isabelle ZAWIEJA~~.

Messieurs ~~Francis BERKMANS~~, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, ~~Marc BURY~~, Salvatore CASTIGLIONE, ~~Clotaire COLIN~~, ~~Jean-Paul COMYN~~, Alain DEE, ~~Laurent DEGALLAIX~~, ~~Jean-François DELATTRE~~, Gérard DELMOTTE, ~~Michel DEWITTE~~, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, ~~Jean-Marie DUBOIS~~, ~~José DUBRULLE~~, Jean-Claude DULIEU, ~~Thierry GIADZ~~, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, ~~Jacques LOUVION~~, Jean-Claude MESSENGER, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, ~~Jean-Paul RYCKELYNCK~~, ~~Bruno SALIGOT~~, ~~Daniel SAUVAGE~~, ~~Jacky SMIGIELSKI~~, Eric STIEVENARD, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

### Délégués suppléants présents :

Monsieur Joël SOIGNEUX

### Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE

### Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX  
Madame Marie-Andrée CHOTEAU  
Madame Liliane DUBUS  
Madame Christine NELAIN  
Madame Isabelle ZAWIEJA  
Monsieur Marc BURY  
Monsieur Clotaire COLIN  
Monsieur Jean-Paul COMYN  
Monsieur Laurent DEGALLAIX  
Monsieur Jean-François DELATTRE  
Monsieur Michel DEWITTE  
Monsieur Jean-Marie DUBOIS  
Monsieur José DUBRULLE  
Monsieur Thierry GIADZ  
Monsieur Jacques LOUVION  
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK  
Monsieur Bruno SALIGOT  
Monsieur Daniel SAUVAGE  
Monsieur Jacky SMIGIELSKI

**Liste des délégués absents et non excusés :**

Monsieur Francis BERKMANS  
Monsieur Michel BLAISE  
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

**Secrétaire de séance :**

Madame Camille COQUELET

**Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020\_02\_03**

**Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et L.5711-1 et suivants,

**Vu** la délibération du Bureau Exécutif en date du 4 juillet 2014, transmise en Sous-Préfecture de Valenciennes le 22 juillet 2014 et portant sur la classification du seuil démographique du Syndicat,

Après en avoir délibéré,

*Considérant que :*

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de présenter un rapport d'orientation budgétaire à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la strate démographique du SIMOUV, ledit rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les documents d'information correspondants sont repris e  
délibération et font l'objet d'une présentation en séance.

Il est donc proposé au Comité Syndical de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 et de ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 et de ses annexes, tels que joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 10 février 2020

POUR EXTRAIT CONFORME  
La Présidente du SIMOUV

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Publiée le :

Affichée le : 19 FEV. 2020

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.